



# TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

## Modalités de versement

### POURQUOI VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Verser la taxe d'apprentissage est une obligation mais aussi une opportunité pour les entreprises, car elle a pour objet de faire participer les employeurs au financement des formations à caractère technologique et professionnel. Elle permet d'aider les jeunes et de concourir à leur réussite.

La taxe est calculée sur le montant des salaires bruts versés par l'entreprise au cours de l'année d'imposition.

Pour connaître le taux en vigueur et obtenir de plus amples renseignements sur la taxe d'apprentissage, vous pouvez consulter le site de votre Chambre de Commerce et d'Industrie et de votre Chambre des Métiers.

### QUE POUVEZ-VOUS VERSER AU GROUPE ENOES ?

Le Groupe ENOES – Ecole Nouvelle d'Organisation Economique et Sociale - est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage dans la catégorie B (Cadres moyens – Niveau II – Bac+3 à Bac+4 et Cadres supérieurs – Niveau I – Bac+5 et +) de la partie hors quota.

### COMMENT VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Vous êtes intéressé par notre école et souhaitez nous aider à réaliser nos projets ? Voici comment procéder :

- > Depuis 2006, le versement de la taxe se fait obligatoirement par l'intermédiaire d'un Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA). C'est cet organisme qui fera parvenir les fonds à l'organisme de formation que vous aurez désigné.
- > Avant le 1<sup>er</sup> mars 2019, vous devez donc retourner le bordereau de versement à l'organisme collecteur de votre choix (organisme syndical, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, etc.), en mentionnant comme bénéficiaire de la taxe d'apprentissage : Groupe ENOES, École Nouvelle d'Organisation Économique et Sociale, n°UAI 0753579H.
- > Parallèlement au bordereau de versement que vous ferez parvenir à votre OCTA, merci de bien vouloir nous informer de votre versement en nous renvoyant le formulaire que vous trouverez au verso.

Pour tout renseignement ou conseil, veuillez contacter :  
Isabelle FRANCHITTI • ☎ 01 45 62 44 11 ✉ [isabelle.franchitti@enoes.com](mailto:isabelle.franchitti@enoes.com)

Promesse  
de versement  
au dos ▶



# TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

## Promesse de versement

Merci de retourner ce document **AU PLUS TARD LE 1<sup>ER</sup> MARS 2019**

**indispensable pour identifier votre versement**

▷ par courrier au Groupe ENOES - Service Taxe d'Apprentissage - 62, rue de Miromesnil 75008 Paris ou par fax au 01 53 75 33 80

▷ en ligne sur [www.enoes.com/verser-la-taxe-apprentissage](http://www.enoes.com/verser-la-taxe-apprentissage)

### Identité de l'entreprise ou du cabinet

Votre organisme : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

### Versement attribué au(x) centre(s)

ENOES - l'École de l'Expertise Comptable et de l'Audit ..... € ENOES / ERH ..... €

EST - École Supérieure des Transports ..... €

### Promesse de versement de la taxe d'apprentissage sur recommandation de :

Nom : ..... Prénom : .....

ENOES  EST  ENOES/ERH

Cycle : ..... Année de promotion : .....

### Personne(s) à remercier et à informer du suivi du dossier

#### Contact 1

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Tél. : ..... Email : .....

Décisionnaire

Gestionnaire

#### Contact 2

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Tél. : ..... Email : .....

Décisionnaire

Gestionnaire